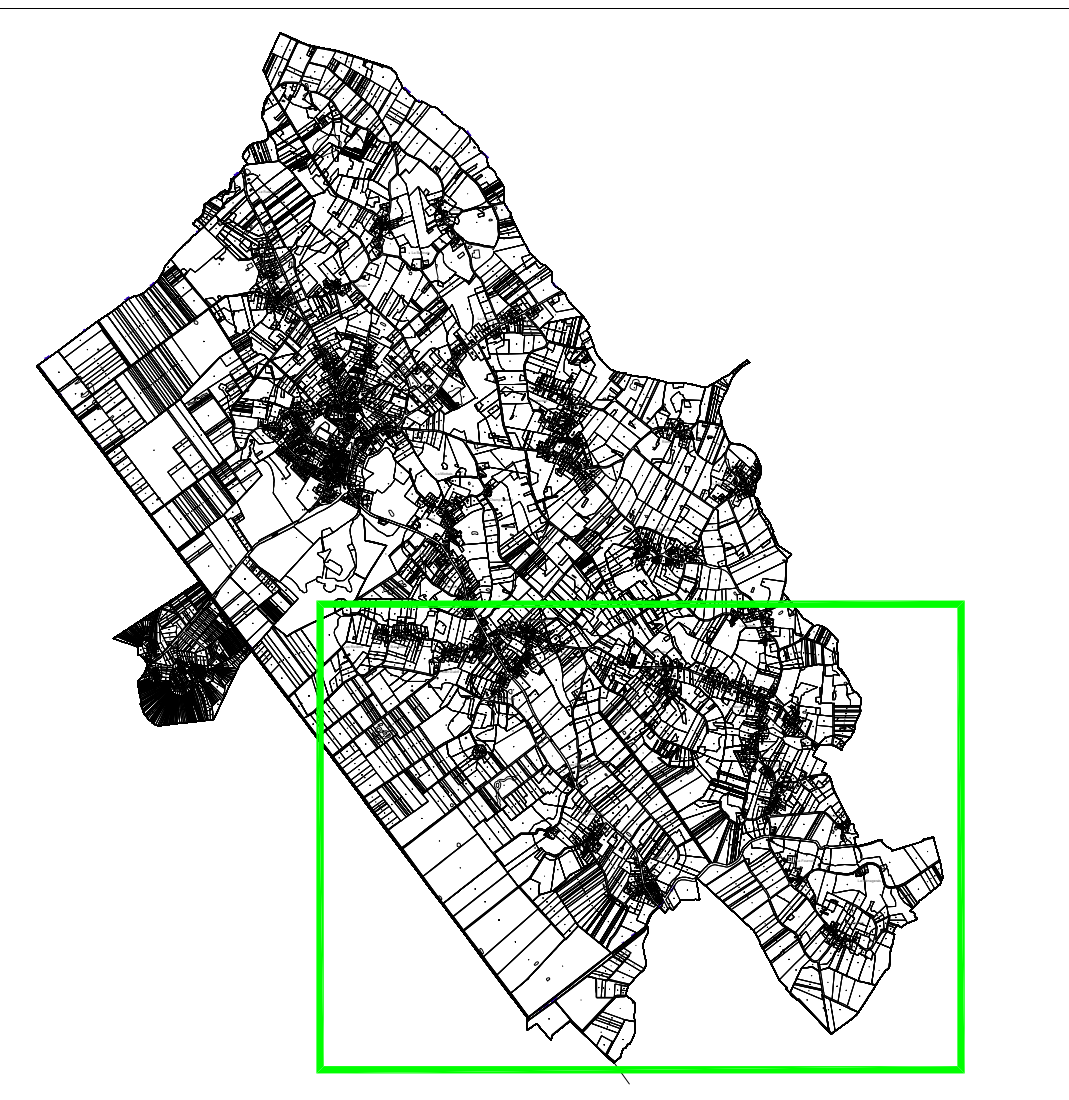


Département : 44

CROSSAC

Echelle : 1/3000

Plan Local d'Urbanisme



URB&A
architecte urbaniste

REVISION DU POS

Dossier approuvé

Plan de zonage
Sud

4.5

Arrêté le : 18/12/12
Approuvé le :
28/01/14

Légende

- Occupation de l'espace
- Zone habitée et espaces verts ou sports
- Espace Rural Classé en zone de paysage
- Rois et bosquets protégés au titre de l'article L.121.15-7 du Code de l'Urbanisme
- UH
- Nom de la zone
- Emplacement réservé
- Informations générales
- Limites de zone
- Haie prescrite au titre de l'article L.121.15-7 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau à lit stable
- Marge de recul le long des départementales : 20 m de face de la voie et 35 m pour la RD 35
- Le range de recul le long des routes de 30 m de largeur sont représentés dans le cadre spécifique des formes (cf. planche 4.6 - Plans des bâtiments)
- Limitaire communale
- Périphérie des surfaces couvertes sur la place de l'église dans lequel la pose de véhicules photographiques est interdite

Liste des emplacements réservés

N° d'opération	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Voie d'accès	460 m ²	commune
2	Fossé recevant le déversoir de la station d'épuration	3080 m ²	commune

